Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** **Bureau de la gestion des dotations et des compétences** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **DGER/SDEDC/2014-784** **25/09/2014**

Date de mise en application : 22/09/2014
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 24/10/2014
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
DGER/SDEDC/2014-730
Nombre d'annexes : 0

Objet : additif à la note de service DGER/SDEDC/2014-730 du 10/09/2014 sur les postes à pourvoir au LEGTA de Pouembout (Nouvelle-Calédonie) pour la rentrée scolaire de février 2015.

Destinataires d'exécution
Mesdames et messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directeurs de l'agriculture et de la forêt Mesdames et messieurs les chefs des services régionaux de la formation et du développement et chefs des services de la formation et du développement Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - direction des affaires maritimes (bureau GM2) Monsieur le directeur de l'école nationale de formation agronomique Madame et messieurs les directeurs des établissements de l'enseignement supérieur Mesdames et messieurs les directeurs des établissements publics locaux d'enseignement agricole et des lycées maritimes

Mots clés : Mobilité, mutation, Pouembout, Nouvelle-Calédonie 2015
La présente note est un additif à la note de service du 10 septembre 2014 sur les postes à pourvoir au LEGTA de Pouembout en Nouvelle-Calédonie pour la rentrée scolaire de février 2015.
Les délais des demandes de mutation et de candidature sont repoussés au vendredi 24 octobre 2014.

Textes de référence :- Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie
- Loi organique n° 2009-969 du 3 août 2009 relative à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et à la départementalisation de Mayotte
- Loi 84-16 du 11 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Rectification des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2015 au LEGTA de Nouvelle Calédonie.

Personnels d'enseignement

Libellé du poste à pourvoir	Nombre de poste(s) vacant(s)	Nombre de poste(s) susceptible(s) d'être vacant(s)
Wallis et Futuna – PLPA SESG / Gestion d'entreprise	**Non vacant**	-
Nouvelle Calédonie PCEA Français Philosophie	**Non Vacant**	-
Nouvelle Calédonie PLPA Français Histoire Géographie	**1**	-
Nouvelle Calédonie PCEA Anglais	**Non Vacant**	-

Pour les autres postes précédemment publiés, pas de modification. (Voir NS DGER/SDEDC/2014-730 du 10/09/2014).

Pour toute information et profil des postes, s'adresser en Nouvelle-Calédonie :

LEGTA de Nouvelle Calédonie
B.P. 5 98825 POUEMBOUT
Directeur : Jean-Michel GENAUX Tél : (687) 47 26 44, Fax : (687) 47 20 62
Mél : legta.pouembout@educagri.fr ou jean-michel.genaux@educagri.fr

DAFE : Olivier GRZELAK, chef du SFD,
Tél :(687) 23 24 30
Mél : olivier.grzelak@dafe.nc

L'autorité académique d'accueil examine les candidatures et transmet son avis à la direction générale de l'enseignement et de la recherche.

Pour la directrice générale de l'enseignement et de la recherche,
et par délégation,
Le Directeur général adjoint,
chef de service de l'enseignement technique

Philippe SCHNABELE